

Violence, infractions et harcèlement

Désirant tester les limites et trouver leur place dans la société, les ados sont confronté-e-s à différents types de violence en tant que témoin, victime ou auteur-trice. Vols, bagarres, insultes ou harcèlement peuvent survenir et il est alors important d'enrayer ces phénomènes le plus tôt possible.

Il y a harcèlement lorsqu'un-e jeune est agressé-e régulièrement sur le plan physique et psychique sur le long terme, soit en face à face, soit sur Internet.

Si un-e mineur-e est victime de violence, il est essentiel qu'il/elle en parle à ses parents, ou à un autre adulte de confiance, et soit soutenu-e. De plus, il est primordial de le signaler.

Police Cantonale Vaudoise
117

Police Région Morges
info@police-region-morges.ch

Mal-être et déprime

Il n'est pas toujours facile de savoir quand quelqu'un est en souffrance mais il existe des signaux pour réussir à le repérer et pouvoir agir.

- Perte de sommeil
- Isolement
- Changements d'humeur
- Prise de substances
- Baisse des résultats scolaires
- Perte d'intérêt
- Perte d'appétit

Plus d'informations

EPS Saint-Prex et environs
Karen Reed Perey, infirmière scolaire
079 159 07 14

Conseils et aide pour les jeunes
147 ou 147.ch

Conseils aux parents (Pro Juventute)
058 261 61 61

Informations et soutien

EPS Saint-Prex et environs

La direction ainsi que le corps enseignant et les professionnel-le-s de santé de l'établissement sont à la disposition des élèves et de leurs parents.

Chemin du Cherrat 7
1162 Saint-Prex
021 316 49 89

Travail Social de Proximité

Engagé par Espace Prévention La Côte, le travailleur social de proximité a pour rôle d'accompagner et soutenir les jeunes, entre 12 et 25 ans face aux obstacles rencontrés. Il est également à l'écoute des parents qui souhaiteraient des conseils ou des informations en lien avec leurs adolescent-e-s. Ces prestations, proposées sur mandat des communes de l'Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs, sont gratuites et confidentielles.

Espace Prévention La Côte
Anthony Richard
079 192 99 73 (Whatsapp disponible)



Facteurs de protection

Bonne santé physique et mentale
Bonne estime de soi
Relations de confiance
Supervision des parents
Dialogue
Soutien social
etc.



Parents d'ados : guide pratique 2021

Informations, ressources et contacts



Edité par

**ESPACE
PRÉVENTION**
La Côte

Consommation de substances

Plus le premier contact est précoce plus le risque de dépendance augmente.

Alcool

Il est autorisé de vendre ou de remettre bière/vin/cidre aux **16+** et des boissons distillées aux **18+**.

Les élèves ne sont pas autorisé-e-s à consommer de l'alcool dans le périmètre scolaire.

Tabac

Il est uniquement autorisé de vendre ou de remettre cigarette/e-cigarette/chicha et autres produits dérivés du tabac aux **18+**.

Les élèves ne sont pas autorisé-e-s à consommer du tabac dans le périmètre scolaire.

Cannabis

La loi interdit la production, la remise, la vente et la consommation du cannabis dépassant 1% de THC, au même titre que la plupart des substances psychoactives.

Plus d'informations

Espace Prévention La Côte
079 623 30 16

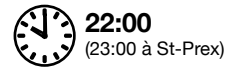
DEPART
021 314 77 54 - chuv.ch/depart

Entrée de secours
021 803 67 47 - entree-de-secours.ch

Espace public

Sorties nocturnes

Il est autorisé aux **-16** de sortir jusqu'à maximum :



Lorsqu'ils/elles sont autorisé-e-s par leurs parents à participer à une activité après cette heure, les jeunes doivent rejoindre directement leur domicile.

Etablissements publics

Dès **16+** les jeunes ont accès aux cafés, restaurants et bars sans devoir être accompagné-e d'un adulte. Une autorisation écrite, datée et signée des parents est nécessaire pour les plus jeunes.

L'accès aux boîtes de nuits et aux casinos est réservé aux **18+**.

Espace numérique

Aujourd'hui, les écrans permettent d'entrer en lien avec les autres mais ils comportent certains dangers à éviter et certaines règles à respecter.

Les 5 règles d'or d'Internet

- 1 Ce qui est publié restera pour toujours sur Internet.
- 2 Les données personnelles mises en ligne peuvent être utilisées contre soi.
- 3 On ne sait jamais qui se cache derrière l'écran.
- 4 Il n'est pas permis de publier des contenus sans l'accord des personnes qui y figurent.
- 5 Si une photo de moi a été publiée sans mon accord, je peux demander de la supprimer et même déposer une plainte.

Plus d'informations

Action Innocence
actioninnocence.org



Sexualité et intimité

Parler de ces sujets avec les ados peut paraître compliqué mais cela contribue grandement à leur santé et au développement de leur autonomie.

Relations sexuelles en Suisse

La majorité sexuelle est fixée à **16+**.

Avant cela, il est permis d'avoir des relations sexuelles si la différence d'âge entre les personnes ne dépasse pas trois ans.

Contraception et protection

Dès leurs premiers rapports sexuels, les ados doivent pouvoir être informé-e-s des différents moyens de contraception existants et des protections à leur disposition contre toute grossesse non-désirée ou infection sexuellement transmissible (IST).

Consentement et respect de l'autre

Le consentement mutuel est la base de toute relation avec l'autre. Il se fonde sur le droit de décider lorsqu'il s'agit de son propre corps et de sa sexualité, ainsi que de la nécessité de donner et de recevoir une permission claire avant de se laisser toucher ou de toucher le corps de l'autre.

Plus d'informations

Plateforme d'information pour parents
educationsexuelle-parents.ch

Consultation de Santé Sexuelle - Fondation PROFA
021 631 01 46 - profa.ch

